

Paris, le

16 JUIL. 2013



Conseil supérieur  
de la propriété  
littéraire et artistique

182, rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01  
France

Téléphone 01 40 15 82 16  
Télécopie 01 40 15 88 45  
cspla@culture.gouv.fr  
www.culture.gouv.fr/cspla

Maître Jean Martin

*Che* Maître, *chy Jean*

La masse considérable des gisements numériques d'informations, sous toutes les formes, a incité au développement d'outils technologiques destinés à les « fouiller ». Ces outils, dits d'exploration de données (« *data mining* »), visent à balayer des corpus et à en extraire des informations à des fins d'analyse.

S'appuyant sur l'intelligence artificielle, l'exploration de données va au-delà de la traditionnelle identification documentaire en permettant d'analyser les données et les textes pour en extraire du sens, de la valeur, à l'aide de diverses méthodes, notamment par la mise en évidence de relations entre les données et textes, parfois invisibles à l'analyse de l'intelligence humaine et des instruments classiques. Utilisée par de nombreux chercheurs et opérateurs, elle permet un passage de l'information brute à la connaissance. Tous les contenus sont concernés : les textes traditionnels, les images, animées ou non, les données, sous forme ou non de bases de données, et donc les différents secteurs des industries de l'information et de la création.

Afin de favoriser le développement de cette activité en facilitant les relations entre les détenteurs de droits sur les contenus et les opérateurs concernés, une réflexion s'impose sur les conditions dans lesquelles peuvent être mobilisés les outils du droit de la propriété intellectuelle. Entre détenteurs de droit parfois peu familiers d'un sujet encore méconnu et chercheurs ou opérateurs à la recherche de sécurité juridique mais inquiets des freins possibles à une activité nouvelle, nombreux sont les acteurs qui pourraient bénéficier de ces travaux.

C'est pourquoi je souhaite solliciter votre expertise en vous confiant dans le cadre du Conseil supérieur une mission qui s'inscrirait dans le contexte des travaux ouverts au plan européen.

Il conviendra tout d'abord de dresser un diagnostic des pratiques et besoins des chercheurs et opérateurs de services et de logiciels d'exploration de données, à la lumière des contributions que vous recueillerez auprès des parties concernées, et le cas échéant des membres du Conseil supérieur et d'experts extérieurs. Il importera dans un deuxième temps de se pencher sur les modalités de mise en œuvre, voire d'adaptation, des droits de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des producteurs de bases de données), et de déterminer comment peuvent mieux être appréhendées les pratiques, dans une optique de facilitation de l'exploration

de données sans dévalorisation des droits. Vous veillerez à cette fin à prendre en compte les réponses apportées ou envisagées à cette problématique en Europe et sur les autres continents.

Je vous remercie vivement d'avoir accepté de prendre en charge cette mission, que vous pourrez conduire en vous entourant d'un comité de pilotage dont vous déterminerez la composition et en veillant à recueillir la diversité des analyses et expertises. Vous serez assisté en qualité de rapporteur par Madame Liliane de Carvalho. Une remise de vos conclusions dans les premiers mois de l'année 2014 serait souhaitable.

Je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes salutations distinguées.

*Avec tous ses vœux*



Pierre-François Racine